Comités consultatifs de l'environnement et de l'agriculture
Journée de visites et débats sur les éco-activités
Du mercredi 7 octobre 2009

I – Visites de terrain (matinée)

1) Visite d'un chantier en cours de réalisation par la société Dervenn.

La première partie de matinée avait pour but la visite d'un chantier mené par une entreprise dont le cœur de métier relève des éco-activités. Il s'agit de l'entreprise Dervenn, spécialisée en génie écologique. Trois de ses représentants ont conduit la visite:

- M Patrice Valantin, directeur
- M. Guillaume Hamon, directeur du pôle travaux
- M. Sébastien Dellinger, directeur du pôle études

Le chantier visité a pour objectif l'aménagement d'une zone humide :

Le chantier routier du barreau de Pont Lagot à Vezin-Le-Coquet, menaçait une zone humide de destruction.

Compte tenu de l'importance avéré des zones humides pour l'homme et symboliquement de la fréquentation de cette zone humide par le triton crêté (amphibien en voie de disparition), et après une mise en alerte par Eaux et Rivières de Bretagne, la Direction Départementale de l'Equipement d'Ille-et-Vilaine, maître d'œuvre du chantier routier, a missionné l'entreprise Dervenn, pour définir des modalités d'intervention permettant de diminuer l'impact environnemental du chantier.

Les travaux entrepris consistent à déplacer de quelques dizaines de mètres la mare du Petit Launay, de renaturer les lits des ruisseaux de Pont-Lagot et du Brochet, et d'aménager des passages à petite faune sous la route. Un partenariat avec l'Université permet un suivi scientifique de l'opération.

Concernant le déplacement de la mare plus précisément observé, il s'agit de recréer un habitat propice à la biodiversité, dans lequel on espère que le triton crêté reviendra. Dans cette perspective, il faut que la nouvelle mare soit alimentée par la même eau que la précédente : une liaison a donc été aménagée entre les deux mares pour que l'eau s'écoule de l'ancienne vers la nouvelle. Il n'y aura pas de réintroduction artificielle du triton crêté.

L'importance de favoriser par ces aménagements la « biodiversité ordinaire » est également soulignée par les représentants de l'entreprise.

Dervenn a également décidé d'intervenir sur une ancienne peupleraie voisine de la mare, qui constituera selon elle un habitat complémentaire pour la faune et la flore.

Le suivi du chantier (entretien de la zone humide, valorisation pédagogique…) sera effectué, soit par le maître d'œuvre actuel, la Direction Régionale des Routes, soit sera rétrocédé à la ville de Vezin-Le-Coquet. Manifestant leur intérêt pour ce dossier, M. Le Cam, maire de Vezin, et son adjoint M. Caubel étaient présents lors de la visite.

La discussion a mis en lumière :

- que les mesures prises viennent plutôt en atténuation qu'en compensation de l'impact environnemental

- l'importance d'établir un plan de gestion future de ces lieux, prévoyant des études de suivi, de la concertation, de la communication, de la sensibilisation et de la pédagogie en direction du public.
- La faiblesse relative du budget consacré aux « compensations » environnementales relativement au budget global de l'opération routière : 80 000 euros, soit 0,25% du coût total

2) Visite de la coopérative de déshydratation Coopédom.

La seconde visite a conduit le groupe sur le site de la coopérative d'activités agricoles Coopédom à Domagné.
Trois représentants de l'entreprise ont conduit la visite :

- M. Joseph Lebrun, président
- M. Frédéric André, responsable de production
- M. Samuel Maignan, responsable administratif, financier, ressources humaines et commercial

La COOPEDOM compte 800 adhérents dont 655 adhérents actifs regroupés dans un rayon de 25 Km autour de Domagné. Elle a été créée en 1969 par une vingtaine d'agriculteurs.

L'objectif des professionnels à l'origine de la création de la coopérative était de disposer de fourrages conditionnés (déshydratation) pour conserver leur qualité, afin de nourrir les cheptels d'animaux (essentiellement vaches laitières) en hiver.

Quelques chiffres qui caractérisent l'activité de déshydratation de la coopérative :

- 5 240 Ha de productions végétales déshydratées, réparties de la manière suivante :
  - 1 500 Ha de luzerne,
  - 2 500 Ha de graminées,
  - 650 Ha de maïs épi,
  - 590 Ha de maïs plante entière.

- Des moyens matériels

  → Pour la récolte,
  - 5 ensileuses à caisson
  - 3 faucheuses de 7 mètres
  - 8 camions benne pour le transport des produits verts.

  → L'atelier de déshydratation (fonctionnement 3 x 8)
  - 42 000 L d'évaporation / heure
  - 2 sécheurs de 20 mégawatts / heure
  - 2 presses à balles
  - 8 remorques pour le retour de balles
  - 56 cellules individuelles.

  → Des moyens humains
  - 29 salariés permanents
  - 23 salariés saisonniers.

Une maintenance préventive des matériels est assurée en hiver.

La capacité de traitement de l'unité est de 44 tonnes/heure. L'activité s'inscrit dans un objectif de traçabilité des produits du champ à l'animal. Aussi, deux techniciens de la coopérative gèrent les plannings de fauche (décision du stade optimal, repérage et jalonnage des parcelles…) et assurent le suivi des chantiers de récolte en totalité (fauche, ensilage, transport).

Pour une parfaite maîtrise de la qualité et de la traçabilité des fourrages, les différents produits verts sont stockés puis déshydratés au lot par lot dans les heures qui suivent la récolte. Le système de suivi lot par lot permet à chaque adhérent d'avoir la garantie de récupérer son fourrage après déshydratation.

La gestion optimisée des plannings de fauche et de récolte a également pour objectif de minimiser les déplacements.

Par ailleurs, pour optimiser l'utilisation des fourrages déshydratés, la Coopédom propose à ses adhérents un service d'analyse des fourrages ainsi qu'un appui technique au rationnement des animaux.

Concernant le volet « énergie » lié à son activité de déshydratation, la coopérative s'est engagée depuis 2007 dans une démarche de substitution du charbon par de la biomasse avec l'installation en 2009 d'un foyer de combustion spécifique. Cette évolution devrait permettre d'économiser 18 000 tonnes équivalent CO2.

La biomasse utilisée est le miscanthus et le bois.

Concernant le miscanthus, un programme d'implantation a débuté en 2007 avec le soutien du Conseil Général. Ce programme vise un objectif de 400 Ha de miscanthus implantés chez des adhérents de la coopérative. Cette biomasse fournira à terme 30% de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'unité de déshydratation.

En complément du miscanthus, la coopérative valorise également du bois fourni par les acteurs des filières amont et aval (ONF, scieries, déchetteries…). Le potentiel d'approvisionnement est actuellement d'environ 60 000 tonnes provenant de quatre fournisseurs (15 000 tonnes chacun) dans un rayon de 80 Km.

Actuellement, la ressource disponible permettrait de fournir près de 50% des besoins de la COOPEDOM en énergie thermique.

Parallèlement, la coopérative souhaite développer une activité de granulation de bois. Les produits issus de cette activité permettront de compenser partiellement la disparition progressive des aides européennes à l'activité de déshydratation à l'échéance 2012 (- 33 € / tonne). Sur la problématique déshydratation/énergie fossile, les responsables de la coopérative soulignent que le bilan intégré (protéine, carbone) est positif par rapport à la filière soja en provenance du Brésil.

II – Table-ronde sur les éco-activités : définition, enjeux et méthodes d'évaluation.

C. Mouchet ouvre la table-ronde en indiquant l'objectif de la journée : engager une réflexion sur les éco-activités, communes aux deux comités consultatifs, pour restituer ensuite au Conseil général le fruit de ces réflexions et d'éventuelles préconisations, sachant que le Département a fait du développement de ce secteur une priorité.

D. Ombredane revient sur le précédent sujet qui a réuni les deux comités en 2008 : la gestion des haies bocagères. Elle indique qu'elle effectue actuellement un travail de mise en

commun des analyses et préconisations formulées (avec le souci de faire apparaître toutes les idées et non pas seulement celles qui seraient consensuelles) au sein du comité environnement. Elle y intègrera les éléments produits par le comité agriculture. Le texte final sera soumis aux membres des deux comités, avant transmission au Conseil général d'ici la fin 2009, sous la forme d'un « rapport spécifique ».

Intervention liminaire de **P. Mallard**, ingénieur chercheur au CEMAGREF (2 diaporamas en pièce jointe)

M. Murgalé s'interroge sur la fiabilité des méthodes d'évaluation présentées et sur leur capacité à générer des changements décisionnels.

C. Mouchet estime que ces méthodes ont certes leurs limites, mais que leurs résultats remettent parfois en cause certains a-priori.

Selon **D. Ombredane**, ces évaluations conduisent à appréhender l'impact environnemental de l'amont à l'aval des activités, ce qui aide à se questionner, à réfléchir, même si les résultats ne sont pas fiables à 100%.

L. Evain souligne que l'ACV est multicritères. Elle nécessite de la part de celui qui la réalise qu'il définisse ses critères prioritaires en amont de l'analyse.

C. Mouchet rappelle l'objectif de la table-ronde : produire une réflexion commune sur les éco-activités et formuler des recommandations à l'attention du Conseil général. Il remarque notamment que l'intervention de P. Mallard a distingué deux approches des éco-activités : il lui semble nécessaire d'aider notamment le Conseil général à se positionner sur ce point.

Selon **Loïc Evain**, l'approche de l'association Ecoorigin qui préfigure le cluster et dans lequel s'est engagé le Département, est l'approche large consistant à inclure les activités dédiées à l'environnement et celles mettant en œuvre un « mieux-disant » environnemental dans leurs processus (cf diapo 4 du diaporama contexte). Tous les secteurs d'activité sont donc potentiellement concernés, peuvent engager des mutations que le cluster aura vocation à impulser.

Y. Le Caro estime la distinction un peu artificielle : une dynamique commune doit s'engager incluant ces deux types d'entreprises.

C. Mouchet invite également les participants à s'exprimer sur les visites de terrain de la matinée.

Selon **G. Berche**, la gestion future du site de Pont Lagot ne semble pas avoir été approfondie en amont des travaux. Ce point devrait faire partie du cahier des charges initial.

D. Ombredane estime que la destruction d'une zone humide doit enclencher a minima un réflexe de compensation, même si cette compensation est insuffisante.

Selon **O. Le Strat**, la visite a surtout démontré l'intérêt de ne pas détruire une zone humide.

C. Delabrosse a remarqué certains détails dans l'opération de Pont Lagot comme l'utilisation de cailloux concassés, susceptibles de générer de la pollution.

T. Mounier estime qu'il est beaucoup plus coûteux de restaurer que de préserver et qu'il importe d'utiliser les outils du code de l'urbanisme, comme les PLU, pour préserver les milieux humides encore existants.

L. Evain souligne que les enjeux de préservation concernent à la fois l'espace public et l'espace privé. Il faut donc trouver les moyens d'agir sur ces deux types d'espaces.

O. Le Strat suggère d'utiliser le levier de la formation pour faire évoluer les pratiques.

Pour C. Lecoq-Piel, cette formation doit concerner les techniciens, mais aussi les élus. Poser le principe que ces actions visant à préserver l'environnement sont faites pour l'homme évite d'arbitrer selon un prétendu clivage environnement/social.

Concernant la Coopédom, **G. Berche** est admiratif de la volonté des agriculteurs. Cependant, il remarque la grande quantité d'énergie dépensée dans cette activité de déshydratation.

J. Lebrun rappelle l'objectif qui a présidé à la création de la Coopédom qu'il préside: la recherche d'autonomie de l'exploitation. Il est bien conscient du débat mondial sur l'utilisation des surfaces, mais souligne que la luzerne « libère » de l'espace alors que le soja par exemple en consomme.

F. André souligne les efforts de la Coopédom pour réduire sa consommation d'énergie et évoluer vers les énergies renouvelables (biomasse). Cependant, il faudra toujours de l'énergie pour produire.

L. Dubreil estime le sujet complexe, ce qui renforce le besoin pour les élus départementaux de disposer d'une feuille de route, avec des jalons posés, lui permettant d'agir de manière pertinente en soutien aux éco-activités.

Y. Le Caro fait une mise en garde. L'argent public aide les entreprises qui évoluent, mais oublie celles qui ont dès l'origine produit en s'efforçant de limiter leurs impacts sur les ressources et l'environnement : des systèmes traditionnels, productifs, qui ont des impacts faibles sur l'environnement et participent à l'équilibre social.

M. Murgalé estime que dans le cahier des charges des opérations aidées devrait systématiquement figurer une obligation d'ouverture.

J. Van Niewenhuyse et **D. Ombredane** estiment tous deux nécessaire de prévoir des méthodes de suivi et d'évaluation fiables et partagées et de les rendre obligatoires pour toutes les opérations aidées.

C. Couet ajoute que les résultats de ces évaluations doivent être pris en compte : les décideurs doivent pouvoir faire évoluer ou renoncer à une action dès lors que les résultats de l'évaluation ne sont pas positifs.

C. Mouchet résume les premières recommandations qui lui semblent émaner de la discussion :

1 – Les expériences qui ont fait l'objet des visites donnent lieu à des appréciations positives, mais avec des aspects perfectibles : ouverture, évaluation, suivi.

2 – Il y a une nécessité de développer la formation : sensibilisation du public, formation des acteurs.

3 – Il y a un enjeu de protection : il faut encourager notamment une agriculture de « sauvegarde »

4 – Il faut poser la question du modèle : celui de l'agriculture intensive concernant la Coopédom, celui du développement de grandes infrastructures pour le chantier Dervenn.

D. Ombredane propose que les deux comités s'appuient sur ces premières réflexions pour poursuivre, ensemble ou séparément, leurs travaux sur ce thème dans l'objectif de produire des préconisations à destination de la collectivité départementale fin 2010.

Annexe : Liste des participants et excusés

Présents

Comité consultatif environnement :
Dominique OMBREDANE – professeure Agrocampus Ouest et présidente du comité consultatif environnement (CCE)
Christian COUET – vice-président du Conseil général chargé de l'environnement
Loïc EVAIN – Chambre de commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine (Table-ronde)
Armelle BASCK– Fédération départementale de la pêche
Paul PEGEAUD– Eaux et Rivières de Bretagne, vice-président du CCE
Gérard BERCHE - Comité départemental de la randonnée pédestre
Alain BIGNON – Chambre d'agriculture
Jacques MIRIEL – Université de Rennes 1
Didier MICHOT – Agrocampus Ouest
Thierry MOUNIER – CIELE

Comité consultatif agriculture :
Christian MOUCHET – Professeur Agrocampus Ouest et président du comité consultatif agriculture (CCA)
Michel MURGALE– retraité de l'enseignement agricole et vice-président du CCA
Louis DUBREIL – vice-président du Conseil général chargé de l'agriculture
Henri RAULT – conseiller général délégué à la diversification des activités en milieu rural
Yvon LE CARO – Université Rennes 2
Anthony BEBIN – Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine
Olga LE STRAT, Edmond BOURGES– Fédération départementale des Maisons Familiales Rurales
Claude DELABROSSE - Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
Joseph VAN NIEUWENHUYSE – ancien chargé de formation à la chambre d'agriculture
Yves CHENEDE - retraité ADASEA
Christiane LECOQ-PIEL – Mission rurale diocésaine
Marie-Paule HOUDUSSE – Enseignement agricole catholique
Jean-Jacques DETREZ – Lycée agricole du Rheu
Patrick HELAINE – Lycée agricole de St-Aubin-du-Cormier

Invités :
Gérard LE CAM – Maire de Vezin-le-Coquet
Georges CAUBEL – adjoint au Maire de Vezin-le-Coquet
Jean-Pierre HERVE – technicien Ville de Vezin
Bernard RENOU – Maire de Domagné
Marie-Thérèse SAUVEE – vice-présidente du Conseil général chargée des métiers de l'environnement
Jean-Yves PRAUD – vice-président du Conseil général chargé de la démocratie participative
Patrice VALANTIN, Guillaume HAMON, Sébastien DELLINGER – entreprise Dervenn
Joseph LEBRUN, Frédéric ANDRE, Samuel MAIGNAN - Coopédom
Pascal MALLARD - Ingénieur-chercheur au Cemagref

Services du Conseil général :
Pierre EWALD – direction des grands travaux d'infrastructures (visite Pont Lagot)
Christine ALLAIN, Pascale GERAUD, Christine CHUPIN, Valérie GIFFRAIN – direction de l'environnement et des infrastructures
Sandrine AUBIN-PINCHON, Raymond COZ, Karine DECOURT– service développement rural et littoral
Delphine TANGUY – service activités industrielles (table-ronde)
Sophie LEFEVRE – mission démocratie participative

Excusés :

Comité consultatif environnement :
Gilbert MENARD - Conseiller général délégué aux énergies renouvelables
Magali CORRON – Association Air Breizh
Adeline COTONNEC – Université Rennes 2
Patrick LAHAYE, Philippe BAUDRON – Fédération départementale des chasseurs
Jean-Luc TOULLEC – Bretagne Vivante SEPNB
Sophie MERLE – Association AILE
Jean-Pierre PANHALEUX, CAPEB 35
Gérard EDET, Nautisme en Ille-et-Vilaine
Gwenn LEPOTIER, Bruded

Comité consultatif agriculture :
Didier GILBERT– Mairie du Rheu
Jean-Louis ANDRE – Confédération Paysanne
Joseph CHABIN - Fédération départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole)
Michel SAUVEE – Chrétiens du Monde Rural (CMR)
Joseph MENARD – Chambre d'agriculture
René COLLIN – FDSEA 35
Jean-Luc FOSSE, ADASEA
Chloë DONATI, ASPAARI
Pascal Vallée, INPACT
Jean-Paul GABILLARD, FDCIVAM 35
Philippe MARTIN, Coordination rurale
François PRODHOMME
Gilbert LEONARD, Vent d'ouest
Jean-François BOHUON, Maire de la Chapelle-Thouarault
Adrien GUILLERM – ASPAARI
Daniel BOUE – MRJC 35

Invités :
Jean NORMAND - Vice-président du Conseil général chargé de l'économie et de l'emploi
Michel PIGEON - Conseiller général du canton de Chateaubourg
Jean-François BERNARD - directeur adjoint du cabinet du Président du Conseil général
Robert JESTIN - président du CODESPAR et de l'association Ecoorigin NON
Paul TREHEN - Président de l'Espace des sciences
David ALIS - Vice-président de l'université Rennes 1
Jacques DE CERTAINES - Président honoraire de Rennes-Atalante et chargé de mission sur les biotechnologies par la Région Bretagne.

Services du Conseil général :
Gérard LEBRUN, directeur général adjoint du pôle développement
Bernard LE DAUPHIN, directeur général adjoint chargé du pôle construction
Thibaut GABORIT, chef du service des espaces naturels sensibles
François BAREAU, directeur du développement économique et de l'emploi